



DOCUMENT D'INFORMATION TARIFAIRE



EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

Compte de paiement

24 janvier 2021

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les conditions générales de tarification applicables aux principales opérations de la clientèle.
- Un glossaire des termes utilisés est présenté en fin de document.
- Les tarifs sont établis et appliqués en Euro et exprimés hors taxes.
- Pour les clients dont la monnaie de référence n'est pas l'Euro, les frais sont débités dans la devise choisie par le client, au taux de change en vigueur à la date de prélèvement des frais.
- Les tarifs et conditions sont révisables sans préavis, conformément aux conditions générales de la Banque.
- En aucun cas, par la remise de ce document, la Banque n'est engagée à prester les services décrits ci-après.

Veillez nous consulter pour tout complément d'information.



Service*	Frais	
Services de compte généraux		
Tenue de compte	Par trimestre	625 EUR
	Total des frais annuels	2 500 EUR
Paiements (à l'exclusion des cartes)		
Ordre permanent	Ordre permanent SEPA vers le même établissement	Gratuit
	Ordre permanent SEPA vers un autre établissement	Gratuit
Virements SEPA papier	Vers un compte tiers du même établissement	Gratuit
	Vers un autre établissement : Par opération :	0,20% du montant transféré avec un minimum de 50 EUR et un maximum de 250 EUR
Virement SEPA au guichet	Vers un compte tiers du même établissement	Service non disponible
	Vers un autre établissement	Service non disponible
Virement SEPA électronique	Vers un compte tiers du même établissement	Gratuit
	Vers un autre établissement	Gratuit
Domiciliation	Domiciliation SEPA avec transfert vers le même établissement que celui du client débiteur	Service non disponible



	Domiciliation SEPA avec transfert vers un autre établissement que celui du client débiteur	Service non disponible
Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de crédit	Carte de crédit Mastercard Gold	250 EUR / an + 150 EUR / an facturés par notre prestataire
	Total des frais annuels	400 EUR
Fourniture d'une carte de débit	Carte de débit	Service non disponible
Retrait d'espèces	Retrait d'espèces auprès d'un GAB (guichet automatique bancaire) du même établissement au Luxembourg	Service non disponible
	Retrait d'espèces auprès d'un GAB (guichet automatique bancaire) d'un autre établissement au Luxembourg	Par retrait : 3% du montant du retrait avec un minimum de 6 EUR
	Retrait d'espèces au guichet au Luxembourg	Service non disponible

Découverts et services connexes		
Découverts	Frais	Gratuit
	Taux d'intérêt débiteur sur compte courant EUR	Minimum 7,5% + taux de référence*
	* fixé par la Banque, notamment, sur base des conditions du marché selon les devises.	



Autres services		
Banque en ligne	Banque en ligne	Gratuit
Extrait de compte	Papier (mensuel)	Gratuit
	Electronique (mensuel)	Gratuit

**Les services sont définis plus bas.*

Les services définis ci-dessous proviennent du règlement grand-ducal du 6 juin 2018 portant établissement de la liste normalisée des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement au sens de la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement. Ce règlement grand-ducal a été diffusé dans le Mémorial A du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg N°475 du 11 juin 2018.

1. « Banque en ligne » : mise à disposition du client d'un accès en ligne au compte.



2. « Découvert » : montant débiteur du compte autorisé par la Banque en dehors d'un contrat de crédit spécifique.
3. « Domiciliation » : autorisation donnée par le client à un tiers (le bénéficiaire) de donner instruction à la Banque de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. La Banque vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
4. « Extrait de compte » : mise à disposition du client d'un extrait de compte.
5. « Fourniture d'une carte de crédit » : fourniture d'une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue.
6. « Fourniture d'une carte de débit » : fourniture d'une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
7. « Ordre permanent » : virements réguliers effectués par la Banque, sur instruction du client, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
8. « Retrait d'espèces » : retrait par le client d'espèces de son compte.
9. « Tenue de compte » : gestion par la Banque du compte utilisé par le client.
10. « Virement » : virement, sur instruction du client, d'une somme d'argent du compte du client vers un autre compte.